

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 30 septembre 2015, à 19 heures, sont présents :

Madame la Conseillère régionale,
Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Blanchard	Saint-David
Luc Cloutier	Saint-Gérard-Majella
Sylvain Dupuis	Saint-Ours
Olivar Gravel	Saint-Joseph-de-Sorel
Louis R. Joyal	Yamaska
Maria Libert	Saint-Aimé
Denis Marion	Massueville
Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel
Serge Péloquin	Sorel-Tracy
Claude Pothier	Saint-Roch-de-Richelieu
Gilles Salvat	Saint-Robert
Jean-François Villiard	Sainte-Victoire-de-Sorel

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Claude Pothier, préfet.

Sont également présents : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier, et M. Mario Dion, directeur de l'aménagement.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres constatent la régularité de l'avis de convocation à cette séance extraordinaire.

2015-09-240 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que tous les membres sont présents;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvat

Que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du sujet ci-dessous après le point 7 :

- Résiliation de l'entente de service en matière d'inspection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-09-241 **OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉLABORATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) DE LA MRC**

Les membres prennent connaissance du résultat de l'ouverture des soumissions reçues à la suite de l'appel d'offres sur invitation relatif aux services professionnels en aménagement et en développement pour l'élaboration du plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que quatre firmes ont déposé une soumission dans le cadre de cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire a reçu un pointage intérimaire supérieur à 70 points;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection indiquant que la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, en l'occurrence celle de la firme Englobe Corp., est conforme aux documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC :

- octroie à Englobe Corp. le contrat de services professionnels pour l'élaboration du plan de développement de la zone agricole (PDZA) de son territoire au coût de 56 745,91 \$ (taxes incluses), le tout conformément à sa soumission;
- reconnaît que la présente résolution et les documents d'appel d'offres relatifs à ce projet (AO-2015-08-07) tiennent lieu de contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-09-242 **NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR LIÉ À L'ÉLABORATION DU PDZA**

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC doit former un comité directeur dans le cadre de l'élaboration de son plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que ce comité aura comme mandat :

- d'assurer un rôle administratif entre la MRC et Englobe Corp. durant l'élaboration du PDZA;
- de prendre acte de l'état d'avancement des travaux d'élaboration et de réalisation;
- de transmettre des directives sur les tâches à réaliser;

CONSIDÉRANT la composition proposée dans la demande d'aide financière présentée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC nomme les personnes suivantes au comité directeur lié à l'élaboration du PDZA :

- Denis Boisvert, directeur général de la MRC;
- Mario Dion, directeur de l'aménagement de la MRC;
- Sylvain Joyal, président du Syndicat de l'UPA Richelieu-Yamaska;
- Maria Libert, conseillère régionale (Saint-Aimé);
- Richard Potvin, membre du comité consultatif agricole (CCA) de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-09-243 **AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)**

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) transmise par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 19 juin 2015;

CONSIDÉRANT que l'analyse de cette entente a suscité des questionnements et que certains irritants ont été portés à l'attention du ministre dans la résolution numéro 2015-08-199 adoptée par le Conseil de la MRC le 26 août 2015;

CONSIDÉRANT que la MRC, afin d'être en mesure de respecter les engagements financiers prévus dans son budget 2015, notamment en ce qui concerne les dépenses devant être financées par les revenus de transferts maintenant regroupées dans le nouveau Fonds de développement des territoires, n'a d'autre choix que de signer l'entente soumise par le ministre malgré les irritants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC :

- autorise le préfet à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente relative au Fonds de développement des territoires soumise par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- réitère au ministre les demandes formulées dans sa résolution numéro 2015-08-199.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-09-244 **ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2015-08-197**

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, par sa résolution numéro 2015-08-197, approuvait le règlement de modification d'urbanisme numéro 192-46 de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT que les conditions décrites doivent être modifiées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvat

Que le Conseil de la MRC annule la résolution numéro 2015-08-197 relative à l'avis de la MRC sur des règlements d'urbanismes de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-09-245 **APPROBATION DE RÈGLEMENTS DE MODIFICATION D'URBANISME DE LA VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL**

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse du directeur de l'aménagement concernant deux règlements de modification d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, soit :

- Règlement numéro 191-7 modifiant le règlement numéro 191 relatif au plan d'urbanisme;
- Règlement numéro 192-46 modifiant le règlement de zonage numéro 192;

CONSIDÉRANT que ce rapport indique que ces règlements ne contreviennent pas aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC approuve les règlements de modification d'urbanisme numéros 191-7 et 192-46 de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-09-246

DEMANDE À LA VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL CONCERNANT UNE MODIFICATION À SON RÈGLEMENT DE ZONAGE

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, par sa résolution numéro 2015-09-245, approuve les règlements de modification d'urbanisme numéros 191-7 et 192-46 de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel;

CONSIDÉRANT que l'adoption de ces règlements de modification par la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel vise à permettre la réalisation de projets d'amélioration et de développement des infrastructures de la compagnie Terminal Maritime Sorel-Tracy;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC a discuté, à la demande de la Ville de Sorel-Tracy, de la pertinence de proposer l'instauration d'une zone tampon dans le but d'harmoniser les différents usages du secteur visé;

CONSIDÉRANT que la compagnie Terminal Maritime Sorel-Tracy a été consultée sur le sujet et qu'elle a accepté la proposition d'instauration d'une zone tampon;

CONSIDÉRANT que cette proposition de zone tampon avait été déterminée lors d'une rencontre réunissant la direction générale de la MRC et les représentants de Saint-Joseph-de-Sorel et de Sorel-Tracy;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le Conseil de la MRC demande à la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel d'entreprendre le plus rapidement possible les démarches pour modifier le règlement de zonage numéro 192 de façon à y prévoir une zone tampon de 20 mètres de large contiguë à l'emprise de la route 132 entre la rue du Souvenir et la rivière Richelieu, le tout dans le but d'harmoniser les différents usages du secteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-09-247

RÉSILIATION DE L'ENTENTE DE SERVICE EN MATIÈRE D'INSPECTION

CONSIDÉRANT que la MRC a conclu une entente de service en matière d'inspection avec les municipalités suivantes : Massueville, Saint-David et Sainte-Victoire-de-Sorel;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 11 de cette entente, le renouvellement de cette entente est prévu le 1^{er} janvier 2016 à moins que l'une des parties n'informe les autres parties de son intention d'y mettre fin, et ce, 90 jours avant l'expiration de toute période de renouvellement;

CONSIDÉRANT que la MRC désire mettre fin à cette entente de service;

CONSIDÉRANT que les municipalités concernées ont été informées de cette intention dans les délais prescrits dans l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC :

- mette fin à l'entente de service en matière d'inspection à compter du 9 janvier 2016;
- abolisse le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement à compter de cette date.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'étant présent, aucune question n'est posée aux membres du Conseil.

2015-09-248 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert
Appuyée par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel

Que la séance soit levée à 19 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Claude Pothier, préfet

Denis Boisvert, directeur général